



**Direction des travaux publics et des transports  
du canton de Berne**

N° ISCB 8/821.0/1.3

Office des eaux et des déchets  
Reiterstrasse 11  
3013 Berne

27 janvier 2022

**Pour tout renseignement :**

Office des eaux et des déchets (OED)  
Service Gestion des eaux urbaines  
info.awa@be.ch  
+41 31 633 38 11

**Destinataires :**

- Communes municipales et communes mixtes
- Préfectures
- Divers abonnés

---

## Information

### **Développement du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) Nouveaux documents d'accompagnement de l'OED et directive PGEE révisée**

La législation aussi bien fédérale que cantonale requiert que chaque commune et chaque syndicat d'épuration établisse un PGEE. Ces documents doivent être révisés périodiquement, dans le sens d'une planification continue. Les délais déterminants à cet égard sont fixés dans la stratégie de l'eau cantonale, programme de mesures 2017-2022, volet Plan sectoriel d'assainissement (disponible sur Internet sous : [www.bvd.be.ch/fr](http://www.bvd.be.ch/fr) → Thèmes → Eau → Evacuation des eaux usées → Stratégie de l'eau – volet Plan sectoriel d'assainissement).

Le PGEE est l'instrument-clé pour la planification dans le domaine de l'évacuation des eaux urbaines ainsi que pour la mise en œuvre des mesures. Pour qu'il puisse continuer à remplir ses fonctions, il est important que les données qu'il contient soient toujours disponibles dans une qualité suffisante et sous forme électronique. Ces exigences ne sont pas satisfaites pour tous les premiers PGEE, un grand nombre d'entre eux ayant été établis sur support papier. La numérisation des PGEE révisés gagnera par conséquent en importance et bénéficiera de ce fait du soutien de l'OED.

### **Documents d'accompagnement**

L'OED a élaboré trois documents pour soutenir les communes et les organismes responsables régionaux dans la gestion de l'évacuation des eaux urbaines, en particulier du PGEE. Il convient de tenir compte de ces documents lors de la révision du PGEE, à titre de directives contraignantes.

#### *Guide concernant la gestion des infrastructures d'évacuation des eaux urbaines (document « W »)*

Ce guide décrit la gestion des infrastructures d'évacuation des eaux urbaines, en précisant les tâches, les rôles et les responsabilités qui y sont liés. Un accent particulier est placé sur le PGEE, à titre d'élément de planification central.

#### *Cahier des charges type de l'ingénieur PGEE (document « G »)*

Le nouveau cahier des charges type PGEE du canton de Berne fournit les éléments de base pour la révision du PGEE. Il repose sur le cahier des charges type de la VSA, en intégrant toutefois de nouveaux thèmes, connaissances et bases, qui ne sont pas (encore) contenus dans la version actuelle du document de la VSA.

### *Guide relatif aux données de l'évacuation des eaux urbaines (document « D »)*

Ce guide décrit la gestion des données dans le domaine de l'évacuation des eaux urbaines. Il indique selon quel schéma les données PGEE doivent être relevées et mises à jour ; il prescrit en outre, sous la forme d'un modèle, le mode de représentation de ces données. À titre d'aide à l'exécution, le guide contient notamment un modèle pour le concept de gestion des données.

Par ailleurs, l'OED est en train d'élaborer des documents d'accompagnement analogues pour le domaine de l'alimentation en eau (plan général d'alimentation, PGA). Ces documents seront vraisemblablement publiés à l'automne 2022.

Enfin, l'OED prévoit de publier ultérieurement, en collaboration avec le canton de Soleure, une brochure « Infrastructures de l'eau potable et des eaux usées ». À la différence des trois documents susmentionnés, elle s'adressera également à toutes les personnes intéressées qui ne sont pas des experts en la matière.

### **Directive PGEE révisée**

La directive PGEE a été mise à jour sur la base des contenus des documents d'accompagnement décrits plus haut. Elle indique sous quelle forme les données PGEE doivent être livrées à l'OED et quelles prestations PGEE bénéficient de contributions tirées du fonds cantonal pour l'assainissement.

Tous les documents mentionnés sont téléchargeables en ligne à l'adresse : [www.bvd.be.ch/fr](http://www.bvd.be.ch/fr) → Eau → Evacuation des eaux usées → Plan général d'évacuation des eaux PGEE.

**Office des eaux et  
des déchets**

*Reto Manser*  
Chef du service  
Gestion des eaux ur-  
baines